

Technicien de cirque

RNCP36514 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323t
Formacode(s)	45042, 45020
Code(s) ROME	F1502, L1504, L1508
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	01/06/2025

Certificateur(s)

CENTRE NATIONAL ARTS DU CIRQUE · SIRET : 34137252200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis une quarantaine d'années, le milieu du spectacle vivant vit une mutation importante sur le plan technique et technologique. La multiplication des événements à caractère culturel ou récréatif a explosé et généralisé l'utilisation d'équipements scéniques modulaires particulièrement adaptés aux productions éphémères et itinérantes. Parallèlement, le développement du cirque contemporain et des arts de la rue a fait apparaître des agrès, des scénographies plus complexes et des équipements originaux voire uniques qui demandent des connaissances et des compétences qui ne soient pas empiriques sur le plan de la sécurité des artistes et du public.

Cette évolution, accompagnée par le développement d'équipements de plus en plus complexes et mécanisés, a contribué à faire émerger de nouvelles spécificités aux techniciens de cirque notamment liées à la construction de structures importantes (tribunes, podium, grils techniques, décors, ...) et à la gestion du travail en hauteur. D'où l'apparition des nouvelles notions « travaux d'accès difficiles » ou « d'accrochages acrobatiques ».

Aussi, l'intégration des technologies innovantes (image, vidéo, son, réalité virtuelle ou augmentée, etc.) dans le développement de scénographies induit une nouvelle façon de voir le spectacle vivant.

Ces changements dans le secteur et la profession, associée au renforcement de la notion de responsabilité, a naturellement fait croître le besoin de techniciens spécialisés capables de concevoir, d'installer et de faire fonctionner les différents agrès et équipements de sécurité.

Un technicien qui s'adapte à toutes les disciplines artistiques et aux réglementations

Les arts du cirque sont en rapport avec une multitude de disciplines qui ont su s'enrichir des innovations artistiques, esthétiques et techniques apportées par d'autres formes de spectacle (théâtre, musique, danse, ...). Dans ce sens, les tâches effectuées au quotidien par le technicien de cirque présentent de nombreuses spécificités de par la nature des arts et de par le niveau de performance indispensable à leur exécution.

Les installations de structures éphémères et itinérantes, les méthodes d'accrochages, les différents types d'agrès, l'accueil et la sécurité du public, l'utilisation d'effets spéciaux et les risques importants qu'elles impliquent nécessitent l'intervention de professionnels formés et expérimentés.

Dans ce cadre, les techniciens doivent être sensibilisés à ces diverses techniques, aux méthodes de prévention et d'évaluation des risques et à leur contexte juridique. De plus, la réglementation et les normes de sécurité évoluent constamment. Le technicien doit se maintenir informé de leurs évolutions et assurer une veille.

Ce besoin est renforcé par le développement récurrent de nouvelles esthétiques et disciplines (récemment le hand-to-trap), et de nouvelles techniques (fumigènes, écrans, panneaux,) et technologies (jeux lumineux, hologrammes, etc.).

Le besoin en compétences des entreprises

Les entreprises du secteur ont un besoin tangible de salariés formés aux différentes techniques identifiées par la certification "Technicien de Cirque". Le métier est en développement avec une forte augmentation des chapiteaux en service et une demande croissante des collectivités publiques d'implanter des activités artistiques sous chapiteau (ou CTS) dans les territoires non desservis par l'offre d'équipements culturels.

Les entreprises sont en recherches de professionnels ayant une connaissance précise du milieu professionnel dans lequel il évolue, du chapiteau et de son aménagement (montage, démontage, exploitation), des agrès de cirque, de l'équipement nécessaire pour réaliser un travail en toute sécurité et en respectant la réglementation en vigueur. La profession, à cause de son histoire, s'est longtemps nourrie de désastreuses approximations, y compris en matière de sécurité. Actuellement, les exigences en matière de sécurité et de responsabilité ne cessent de croître. Employeur, organisateur recherchent des garanties concernant l'aptitude et les compétences des techniciens.

De plus, ils recherchent des techniciens polyvalents capable de s'adapter aux multiples disciplines, techniques et technologies des arts du cirque et aux multiples lieux d'implantation.

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien de cirque est un professionnel du spectacle vivant chargé d'organiser, coordonner et réaliser les activités de montage, démontage, réglage des structures mobiles (chapiteaux, portiques, tribunes, gradins...), d'agrès de cirque et des éléments scéniques (son, lumière, décor...). Concrètement, il doit charger et décharger le matériel, le répartir et assembler au sol les éléments de charpente et de plancher suivant un plan de montage préétabli. Ensuite, il les lève et les installe avant de les fixer. Entre les montages, il assure l'entretien, le nettoyage et la réparation des matériels et équipements. Il veille au respect des règles de sécurité et de la stabilité de la structure.

C'est un métier technique (montage, démontage, restauration de chapiteaux et d'agrès de cirque, travail en hauteur, sécurité des artistes et du public, ...) et qui demande une grande polyvalence. En effet, le montage de chapiteau est une activité ciblée dans le temps durant un spectacle, ainsi l'installation des différents agrès (trapèze, fil, cadre aérien ...) ainsi que les éléments scéniques élargissent ses missions et en font du technicien de cirque un professionnel complet.

Il est garant du respect des règles de l'art, du montage, du réglage, du démontage et de l'exploitation de l'équipement et des matériels qui lui sont confiés, des procédures de maintenance et d'entretien, de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels scéniques, de son planning de réalisation et d'exploitation, des consignes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques.

Le technicien de cirque travaille en équipe et est en collaboration avec le directeur technique, le régisseur son, le régisseur lumières, la personne en charge de la distribution électrique, ainsi que les pouvoirs publics en charge du lieu où le chapiteau/la structure se monte.

Dans ce sens, le technicien de cirque peut être amené à effectuer des activités administratives, notamment au moment de la prise de contact avec les responsables du lieu d'accueil afin d'évaluer les besoins en temps, en personnel, lecture d'une fiche technique, etc. Selon la structure d'exercice et son expérience, le technicien de cirque peut réaliser tout ou partie des missions suivantes :

- Réalisation du montage et démontage des agrès de cirque et des accroches
- Réalisation du montage et/ou démontage du chapiteau ou structures itinérantes et éphémères
- Participation à l'installation de l'éclairage et du son

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

1 - REALISER L'IMPLANTATION, LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE DU CHAPITEAU

- C1.1 Préparer le lieu d'implantation du chapiteau en réalisant le balisage et le traçage au sol pour sécuriser la zone de montage et délimiter l'emplacement.
- C1.2 Réaliser la répartition du matériel nécessaire à l'installation du chapiteau et des gradins dans la zone d'implantation pour préparer le montage.
- C1.3 Réaliser les ancrages permettant le hissage des mâts selon les consignes du chef monteur et dans le respect des règles de sécurité, en vue de lever et d'arrimer la toile du chapiteau.
- C1.4 Assurer le montage de la toile du chapiteau sur la structure de levage selon les règles de l'art, en s'assurant de l'équilibre et de la sécurité du montage.
- C1.5 Réaliser le montage de la piste et des gradins en utilisant les outils et matériaux appropriés, en respectant le plan d'aménagement et les consignes de sécurité.
- C1.6 Assurer le contrôle et le réglage de l'ensemble des éléments du chapiteau selon les consignes du chef monteur afin de garantir la stabilité et la solidité de l'installation et pour prévenir tout risque d'accident
- C1.7 Effectuer le désassemblage des éléments du chapiteau selon les règles de l'art (délaçage, pliage de la toile,

descente des mâts, retrait des haubans, arrachage des pinces...) en respectant la chronologie des étapes et les règles de sécurité.

- C1.8 Assurer la vérification et le signalement de l'ensemble du matériel du chapiteau en s'assurant de son état et de son fonctionnement pour anticiper les demandes de réparation.

- C1.9

Effectuer le conditionnement de l'ensemble des éléments du chapiteau en respectant les consignes et les règles de sécurité, pour assurer la préservation du matériel.

- C1.10 Assurer l'entretien et les réparations courantes afin de maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement dans le respect des règles et procédés d'entretien ou de réparation.

2 - EFFECTUER LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE DES AGRES DE CIRQUE ET DES ACCROCHES

- C2.1 Apprécier la faisabilité de l'installation des agrès et des accroches nécessaires aux activités circassiennes, en tenant compte des contraintes techniques et du lieu d'accueil pour assurer des installations conformes et sécuritaires.

- C2.2 Préparer la zone de travail et le matériel pour l'installation des agrès en tenant compte des besoins, de la sécurité des personnes, pour prévenir tout risque d'accident.

- C2.3 Réaliser les points d'ancrages et d'accroches adaptés à l'installation des agrès, à partir des marquages effectués en respectant les charges admissibles et les règles de sécurité notamment relatives au travail en hauteur.

- C2.4 Effectuer l'assemblage et l'arrimage du dispositif de levage pour permettre le hissage des agrès en respectant les dimensionnements et la réglementation.

- C2.5 Réaliser le montage et le démontage des agrès au regard des prescriptions techniques et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en se coordonnant avec les autres techniciens.

- C2.6 Réaliser la vérification et le réglage de l'ensemble de l'installation des agrès acrobatiques pour s'assurer de la conformité et garantir la solidité et la stabilité.

- C2.7 Réaliser des essais avec les utilisateurs et effectuer, le cas échéant, les adaptations/rectifications nécessaires afin que le montage soit validé et opérationnel.

- C2.8 Contrôler l'état et le fonctionnement du matériel en veillant à signaler les défauts et anomalies constatées afin de s'assurer des bonnes conditions de travail et de sécurité des utilisateurs.

- C2.9 Effectuer le nettoyage et le conditionnement du matériel en respectant les consignes et les règles de gestes et postures, pour assurer la préservation des équipements.

- C2.10 Assurer l'entretien périodique du matériel en suivant les protocoles d'inspection et d'entretien des équipements acrobatiques et des agrès afin de maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement.

3 - INSTALLER LE MATERIEL D'ECLAIRAGE ET DE SONORISATION SUR UNE STRUCTURE DE CHAPITEAU

- C3.1 Préparer le matériel d'éclairage et/ou de sonorisation à partir de la fiche technique et/ou du plan de rigging en vue de l'installation en tenant compte des consignes données par le régisseur.

- C3.2 Installer les équipements électriques, le matériel de sonorisation et/ou d'éclairage conformément aux règles de sécurité, en tenant compte des plans, des consignes données par le régisseur, des contraintes du lieu et de la compatibilité avec les autres installations.

- C3.3 Réaliser le branchement électrique du matériel d'éclairage et le raccordement des haut-parleurs en respectant les procédures et les règles de sécurité appropriées.

- C3.4 Effectuer des tests et réglages sur les installations sonores et d'éclairages pour garantir un fonctionnement conforme.

- C3.5 Réaliser

le démontage du matériel de sonorisation, des câbles et des projecteurs et autres appareils d'éclairage dans le respect des règles de sécurité.

- C3.6 Assurer le contrôle de l'état et du fonctionnement des matériels d'éclairage et de sonorisation en veillant à signaler les dysfonctionnements et anomalies constatées pour préparer la maintenance et anticiper les pannes.

- C3.7 Réaliser le nettoyage et rangement des matériels d'éclairage et de sonorisation en s'assurant de la présence de tous les éléments mentionnés sur la fiche de préparation et dans le respect des consignes, pour assurer la longévité d'utilisation.

Blocs de compétences

RNCP36514BC01 — Réaliser l'implantation, le montage et le démontage du chapiteau

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1.1 Préparer le lieu d'implantation du chapiteau en réalisant le balisage et le traçage au sol pour sécuriser la zone de montage et délimiter l'emplacement.
- C1.2 Réaliser la répartition du matériel nécessaire à l'installation du chapiteau et des gradins dans la zone d'implantation pour préparer le montage.
- C1.3 Réaliser les ancrages permettant le hissage des mâts selon les consignes du chef monteur et dans le respect des règles de sécurité, en vue de lever et d'arrimer la toile du chapiteau.
- C1.4 Assurer le montage de la toile du chapiteau sur la structure de levage selon les règles de l'art, en s'assurant de l'équilibre et de la sécurité du montage.
- C1.5 Réaliser le montage de la piste et des gradins en utilisant les outils et matériaux appropriés, en respectant le plan d'aménagement et les consignes de sécurité.
- C1.6 Assurer le contrôle et le réglage de l'ensemble des éléments du chapiteau selon les consignes du chef monteur afin de garantir la stabilité et la solidité de l'installation et pour prévenir tout risque d'accident
- C1.7 Effectuer le désassemblage des éléments du chapiteau selon les règles de l'art (délaçage, pliage de la toile, descente des mâts, retrait des haubans, arrachage des pinces...) en respectant la chronologie des étapes et les règles de sécurité.
- C1.8 Assurer la vérification et le signalement de l'ensemble du matériel du chapiteau en s'assurant de son état et de son fonctionnement pour anticiper les demandes de réparation.
- C1.9 Effectuer le conditionnement de l'ensemble des éléments du chapiteau en respectant les consignes et les règles de sécurité, pour assurer la préservation du matériel.
- C1.10 Assurer l'entretien et les réparations courantes afin de maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement dans le respect des règles et procédés d'entretien ou de réparation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Cas pratique écrit

À partir du sujet proposé, composé d'un plan et de fiches techniques, le candidat devra réaliser l'implantation d'un chapiteau. Il justifie le choix de l'implantation, les besoins techniques ainsi que les éléments de contrôle et de sécurité. Il doit situer sur le plan, l'emplacement des mâts, des pinces et des ancrages. Enfin, Il explique les étapes d'installation de la toile du chapiteau. Parmi les sujets proposés, le candidat sera confronté à des problématiques sur lesquelles il devra identifier une erreur ou une omission et indiquer les solutions proposées.

1. Mise en situation collective reconstituée

Le candidat devra réaliser avec l'appui d'autres techniciens le montage et le démontage d'un portique ou d'un mât. Il lui sera demandé de suivre le plan de l'installation, de réaliser le balisage, le traçage, la sélection des outils et EPI, les ancrages, le levage, les contrôles de montage, la vérification du matériel et le rangement du matériel. Parmi le matériel proposé, le candidat sera confronté à un élément non conforme qu'il devra repérer et signaler. Cette épreuve est suivie d'un entretien individuel complémentaire avec le jury.

1. Test de connaissance écrit

Composé de questions ouvertes et fermées, de schémas/photos à commenter, de problèmes à résoudre. Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques et réglementaires sur le montage d'un chapiteau.

RNCP36514BC02 — Effectuer le montage et le démontage des agrès de cirque et accroches

LISTE DE COMPÉTENCES

- C2.1 Apprécier la faisabilité de l'installation des agrès et des accroches nécessaires aux activités circassiennes, en tenant compte des contraintes techniques et du lieu d'accueil pour assurer des installations conformes et sécuritaires.
- C2.2 Préparer la zone de travail et le matériel pour l'installation des agrès en tenant compte des besoins, de la

sécurité des personnes, pour prévenir tout risque d'accident.

- C2.3 Réaliser les points d'ancrages et d'accroches adaptés à l'installation des agrès, à partir des marquages effectués en respectant les charges admissibles et les règles de sécurité notamment relatives au travail en hauteur.
- C2.4 Effectuer l'assemblage et l'arrimage du dispositif de levage pour permettre le hissage des agrès en respectant les dimensionnements et la réglementation.
- C2.5 Réaliser le montage et le démontage des agrès au regard des prescriptions techniques et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en se coordonnant avec les autres techniciens.
- C2.6 Réaliser la vérification et le réglage de l'ensemble de l'installation des agrès acrobatiques pour s'assurer de la conformité et garantir la solidité et la stabilité.
- C2.7 Réaliser des essais avec les utilisateurs et effectuer, le cas échéant, les adaptations/rectifications nécessaires afin que le montage soit validé et opérationnel.
- C2.8 Contrôler l'état et le fonctionnement du matériel en veillant à signaler les défauts et anomalies constatées afin de s'assurer des bonnes conditions de travail et de sécurité des utilisateurs.
- C2.9 Effectuer le nettoyage et le conditionnement du matériel en respectant les consignes et les règles de gestes et postures, pour assurer la préservation des équipements.
- C2.10 Assurer l'entretien périodique du matériel en suivant les protocoles d'inspection et d'entretien des équipements acrobatiques et des agrès afin de maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Mise en situation professionnelle individuelle reconstituée

À partir d'un sujet tiré au sort, le candidat réalise le traçage du montage sur un plan puis, avec l'appui d'autres techniciens qui ne seront pas évalués, le montage d'un agrès aérien et d'un agrès au sol.

Parmi le matériel proposé, le candidat sera confronté à un élément usé. Il lui sera demandé de le repérer et d'effectuer son changement ou une réparation simple.

Cette épreuve est suivie d'un entretien individuel complémentaire avec le jury.

1. Test de connaissance écrit

Composé de questions ouvertes et fermées, de schémas/photos à commenter, de problèmes à résoudre. Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques et réglementaires sur le montage des agrès et des accroches.

RNCP36514BC03 — Installer le matériel d'éclairage et de sonorisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- C3.1 Préparer le matériel d'éclairage et/ou de sonorisation à partir de la fiche technique et/ou du plan de rigging en vue de l'installation en tenant compte des consignes données par le régisseur.
- C3.2 Installer les équipements électriques, le matériel de sonorisation et/ou d'éclairage conformément aux règles de sécurité, en tenant compte des plans, des consignes données par le régisseur, des contraintes du lieu et de la compatibilité avec les autres installations.
- C3.3 Réaliser le branchement électrique du matériel d'éclairage et le raccordement des haut-parleurs en respectant les procédures et les règles de sécurité appropriées.
- C3.4 Effectuer des tests et réglages sur les installations sonores et d'éclairages pour garantir un fonctionnement conforme.
- C3.5 Réaliser le démontage du matériel de sonorisation, des câbles et des projecteurs et autres appareils d'éclairage dans le respect des règles de sécurité.
- C3.6 Assurer le contrôle de l'état et du fonctionnement des matériels d'éclairage et de sonorisation en veillant à signaler les dysfonctionnements et anomalies constatées pour préparer la maintenance et anticiper les pannes.
- C3.7 Réaliser le nettoyage et rangement des matériels d'éclairage et de sonorisation en s'assurant de la présence de tous les éléments mentionnés sur la fiche de préparation et dans le respect des consignes, pour assurer la longévité d'utilisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Cas pratique écrit

À partir d'un plan scénique et d'une liste de matériels proposés, il est demandé au candidat de sélectionner et positionner le matériel nécessaire à l'installation de l'éclairage et de la sonorisation.

1. Mise en situation professionnelle individuelle reconstituée

À partir d'un sujet tiré au sort, le candidat réalise une installation électrique et l'installation de matériels de sonorisation ou d'éclairage. Parmi le matériel proposé, le candidat sera confronté à un élément défectueux. Il lui sera demandé de le repérer et d'effectuer son changement. Il sera attendu du candidat qu'il range le matériel à la fin de l'épreuve.

Cette épreuve est suivie d'un entretien individuel complémentaire avec le jury.

1. Test de connaissance écrit

Composé de questions ouvertes et fermées, de schémas/photos à commenter, de problèmes à résoudre. Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques et réglementaires sur le montage du matériel d'éclairage et de sonorisation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien de cirque peut exercer ses activités dans les lieux suivants :

- Cirques
- Ecoles de cirque
- Événementiels
- Festivals
- Parcs d'attractions
- Clubs de vacances
- Prestataires d'équipements acrobatiques
- Théâtres, cabarets

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

TECHNICIEN DE CIRQUE – CHEF MONTEUR DE CHAPITEAU – REGISSEUR DE CIRQUE

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer ses activités, le technicien de cirque doit être détenteur d'une habilitation électrique BS et justifier d'une aptitude médicale pour le travail en hauteur attestée par un certificat médical.

D'autres habilitations sont souhaitées pour l'exercice du métier :

- Pilotages d'engins (CACES nacelles, chariots élévateurs et engins de chantier).
- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Equipe de Première Intervention (EPI).
- Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu.

Ces habilitations ne sont pas intégrées à ce titre.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 249 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	39 759
Jugés difficiles à recruter	25 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le Jury de certification est composé de 3 membres:

1 Président du jury : directeur du CNAC ou son représentant

• 2 professionnels :

o 1 directeur technique

o 1 technicien du cirque dont un représentant des salariés et un représentant des employeurs

66% des membres du jury sont extérieurs au CNAC

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	7	0	100 %	100 %
2018	6	0	83 %	83 %
2017	5	0	100 %	86 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

https://cnac.fr/article/1973_Technicien-de-cirque

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36514/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	80 %
Période	02/2024 – 07/2025

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	18 250 €
Coût moyen par dossier	3 042 €
Durée moyenne	121 h
Période	12/2023 – 02/2025
France compétences	70 %
France Travail	30 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.